



SYNDICATS CNT DU RHÔNE

44 rue burdeau 69001 Lyon
(métro croix paquet)

Tel : 04 78 27 05 80 / Mail : ud69@cnt-F.org / www.cnt69.org

Ton droit du travail vaut bien une grève générale !

Le projet de loi El khomri : Attaque violente du monde du travail et grave recul du droit des salariés dans tous les domaines.

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi

Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s

Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail

Modulation du temps de travail sur... 3 ans

Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum

La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information



Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)

Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage

Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise

Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine



Toutes et tous en Grève mercredi 9 mars Manifestation 13h Place Bellecour

La ministre du Travail, Myriam El Khomri a déclaré "Il faut frapper vite et fort, y compris en bousculant" ! Prenons la au mot !!

Le gouvernement vient de divulguer son projet de loi sur la négociation collective, le travail et l'emploi. Ce projet est une véritable contre-révolution libérale qui vise à détruire l'ensemble des protections collectives des salarié-e-s. Tout y passe : protection contre les licenciements, temps de travail et heures supplémentaires, médecine du travail, amplitudes horaires identiques pour les mineurs [ou : « amplitudes horaires même pour les mineurs », selon le sens], plafonnement des indemnités prud'homales... et instauration de référendums d'entreprise qui permettront aux patrons de contourner les syndicats en mettant directement le pistolet sur la tempe des salarié.e.s. C'est un vrai catalogue du MEDEF, un cahier revendicatif en bonne et due forme transposé en texte de loi par un gouvernement vassal.

Après avoir annoncé ces mesures sur un ton hautain et autoritaire, menaçant immédiatement d'user du 49.3, le gouvernement s'est voulu rassurant ce lundi, lors de la visite de Manuel Valls, de Myriam El Khomri et d'un autre misérable tartuffe à Mulhouse. Une visite pleine de mépris lorsqu'un délégué CGT a remis une pétition s'opposant à cette contre-réforme de plus de 400 000 signatures (en cinq jours !), pétition initiée par des syndicalistes que l'on ne peut pourtant qualifier de révolutionnaires, certains étant même proches du PS.

Ce gouvernement cherche clairement l'affrontement avec les classes populaires et cette destruction du code du travail, couplée à celle de l'assurance chômage restreignant les droits des chômeuses et des chômeurs, ne reflète rien d'autre que la volonté de libéraliser totalement le marché du travail. Après la loi Macron, et toutes les mesures d'exonération de cotisations sociales dont le patronat a usé et abusé pour augmenter ses bénéfices, après les terribles réformes sur les retraites qui se sont enchaînées, après la destruction systématique de tous les services publics, sans qu'une réaction d'envergure ne se fasse jour, il fallait bien que le coup fatal arrive : en finir avec les restrictions collectives et individuelles aux licenciements, en finir avec toute forme de protection des salarié-e-s.

La propagande est toujours la même. Le cadre légal serait trop lourd et désuet pour faire face à la mondialisation capitaliste, ce qui empêcherait la croissance et donc l'emploi. C'est une aberration totale quand on sait que le pays est le deuxième au monde en termes de productivité. Car c'est bien le Code du Travail qui a permis de donner aux travailleur.se.s des garanties sur leur temps de travail, leur santé, leur protection sociale et la relative durabilité de leurs emplois. C'est bien bien le Code du Travail qui a permis aux salariés de faire face au rapport inégal qu'ils entretiennent avec le patronat du fait du lien de subordination inhérent à toute relation salariale. Ce n'est donc pas au nom de l'emploi et de la compétitivité, mais bien pour son propre profit que le MEDEF, aidé par ce gouvernement aux ordres, veut tout reprendre sous couvert d'une crise économique dont ils sont les seuls responsables. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre !

De plus, cette réforme touche l'ensemble de la réglementation du travail au prétexte d'alléger et de simplifier sa lecture qui, selon nos dirigeants, serait trop complexe actuellement. Une fois de plus, cela va en sens unique, tandis que l'accès aux droits des chômeurs et des chômeuses relève du parcours du combattant !

Selon le Premier Ministre, « nous sommes au XXIe siècle, pas au XIXe ». Très bien. Si c'est le cas, qu'il cesse de vouloir nous y ramener en donnant tous les droits au patronat qui n'en demandait pas tant.

Il y a plus grave encore. Cette réforme, tout comme celles portant sur la Constitution et la loi pénale, se fait alors que nous sommes sous état d'urgence et que la répression frappe l'ensemble des militant-e-s syndicaux, allant même jusqu'à la prison. Comment ne pas penser dès lors que ce gouvernement joue au pompier pyromane, alors que le FN se tient en embuscade, éructant déjà des saillies sur cette réforme et dénonçant l'usage éventuel de l'article 49.3 qu'il ne renierait pourtant pas si on lit bien son programme ? Comment ne pas penser que ce gouvernement de sociaux-traîtres (à défaut de socialistes) s'est donné les armes pour museler toute contestation sociale, qui ne pourra qu'arriver à la vue de cette politique d'austérité sans précédent ?

Pour la CNT, les choses sont claires. Le rôle du syndicalisme n'est pas d'écrire avec le gouvernement la pire opération de destruction des acquis sociaux de l'Histoire, il consiste à s'inscrire dans un rapport de force, celui de la lutte des classes, qui permettra d'imposer au gouvernement l'abandon total et définitif de l'ensemble des dispositions scélérates qui constituent ce projet de loi. Pour nous, comme pour les générations futures, celles de nos enfants, rien n'est impossible : il est nécessaire de faire front pour faire reculer la loi du Capital !

Il appartient désormais à toutes celles et à tous ceux qui sont conscient-e-s de ce terrible enjeu pour les classes populaires d'informer partout les travailleurs et travailleuses de la perversité d'une telle réforme, de multiplier les réunions publiques et les assemblées générales ainsi que les débrayages dans tous les secteurs d'activité, de coordonner les initiatives unitaires et de participer à toutes celles qui verront le jour pour mettre en échec ce projet en développant grèves, occupations et blocages. Bref, il appartient dorénavant à chacun de se mobiliser, sur tous les terrains, pour gagner le retrait de cette réforme ignoble. Car assurément, le code du travail vaut bien une grève générale !



**Ça ne peut plus durer !
La peur doit changer de
camp...**

